

المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴰⵎⴰⵔ

Royaume du Maroc



# LETTRE DE LA PROBITE N°5

Instance Nationale de la Probité,  
de la Prévention et de la Lutte  
contre la Corruption

Mars 2024



# MOT DU PRESIDENT



**Ce début d'année 2024 est marqué par la publication de plusieurs indicateurs internationaux**, parmi lesquels l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International, qui constitue un indicateur de référence en la matière, en plus d'autres indices en relation avec le domaine, tels que celui portant sur la liberté économique ou encore l'indice de transformation de Bertelsmann (BTI) qui évalue la qualité de la démocratie, de l'économie de marché et de la gestion politique.

Des études et rapports traitant du sujet de la corruption et de ses effets sur les économies dans le monde dont celle du Maroc ont également été rendu public par des organisations internationales, parmi lesquels la dernière enquête de la Banque Mondiale auprès des entreprises.

Les résultats de ces études, de ces indicateurs et l'analyse objective des données chiffrées confirment la tendance de ces dernières années de stagnation voire plus, une régression de la situation de la corruption dans notre pays. Un constat qui s'installe dans la durée, amplifiant le paradoxe entre d'une part, cette tendance négative persistante et d'autre part, les engagements des autorités marocaines et les efforts entrepris par différentes autorités et institutions nationales, dont celles annonçant le renforcement de la lutte contre l'impunité face aux crimes et infractions de corruption.

Les citoyens, les acteurs économiques, particulièrement les plus vulnérables et ceux de la société civile, ne peuvent intégrer ce paradoxe et admettre une situation qui les prive d'un important potentiel de prospérité, dans l'équité et l'épanouissement de tous. Leur confiance finit par s'amenuiser, en considérant, après tant d'années et de succession de plans gouvernementaux et de stratégie dédiée à la prévention et la lutte contre la corruption, que les promesses de venir à bout de l'ampleur de ce fléau, n'ont pas été tenues. Il va sans dire que cette tendance de perception d'une corruption répandue, est de nature à influencer les comportements dans le sens de pratiques illicites au détriment de développement de capacités d'y résister.

L'Instance, forte d'une analyse en profondeur de cette situation et des principaux facteurs qui participent à sa persistance, aboutissant à des projections et recommandations stratégiques, insiste, une nouvelle fois, sur la nécessité de changer d'approche et d'enclencher au plus vite la nouvelle dynamique proposée, fondée sur une vision claire et ambitieuse et déclinée de sorte à garantir des résultats et des impacts significatifs et perceptibles, y compris sur le court terme. Une condition incontournable pour reconstituer la confiance et assurer une large mobilisation.

La nouvelle approche se veut holistique pour répondre à la complexité du phénomène et de ses manifestations, couvrant les différentes dimensions, éducative, sensibilisation, prévention et dissuasion, répression et en réservant des approches adaptées à chaque domaine et profil des populations cibles : citoyens, usagers de l'administration ; monde des affaires ; monde politique et acteurs publics ; en plus du champ de la législation et celui de la justice et de l'application de la loi ; le tout accompagné par un approfondissement de la connaissance objective du phénomène et par l'innovation et la transformation digitale comme orientations stratégiques.

De par sa nature holistique et par conséquent multidimensionnelle et multi-acteurs, mais aussi de par la conscience qu'elle intègre de devoir produire rapidement des résultats et des impacts, sans lesquels la dynamique ne pourrait réellement prendre son envol, cette approche doit aussi intégrer deux facteurs déterminants, à savoir :

- La convergence, la synergie et la complémentarité institutionnelle, dans une forte articulation des rôles et des responsabilités ;
- La prise en compte du facteur temps pour redonner confiance et pour avoir la capacité d'absorber et d'anticiper la complexité croissante du phénomène et des pratiques associées, qui intègre les développements technologiques et des réseaux financiers et de transactions à l'échelle mondiale.

Enfin, comme déjà annoncé à l'occasion de l'édition précédente de la Lettre de la Probité, l'Instance confirme que notre pays dispose de la précision d'analyse et d'évaluation des politiques publiques, des acquis à consolider de la vision pour se projeter ainsi que d'une approche stratégique nouvelle génération détaillée qui fixe le cap à long terme et arrête les priorités pour produire les résultats escomptés à court terme.

Il est alors permis d'alimenter l'espoir de faire de l'année 2024, un point d'inflexion majeure qui nous propulse dans une nouvelle ère de prévention et de lutte contre la corruption, où le phénomène de la corruption, s'inscrirait dans une tendance fortement et durablement baissière, permettant à notre pays de se hisser en modèle sur le plan international et assurer à l'ensemble de nos concitoyens, des générations actuelles et futures, les conditions de dignité, de prospérité et d'épanouissement.



**Mohammed Bachir Rachdi**

# [CONSEIL DE L'INSTANCE & COMMISSIONS]

01

réunion du  
Conseil

ANNEE 2024

10

réunions des commissions  
permanentes, y.c. exécutive

Le conseil de l'Instance a tenu le 30 janvier sa treizième réunion et première de l'année 2024. Elle a été l'occasion de débattre et de délibérer de plusieurs sujets de première importance, en faisant le point notamment sur les plans d'action et les travaux des 5 commissions thématiques constituées par les membres du Conseil. Le Conseil de l'Instance a également pris les décisions d'approbation de trois protocoles d'accord, détaillées ci-dessous :

- **Décision n° 27/CI.13/2024** : Approbation du protocole d'accord dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption entre l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption du Royaume du Maroc et la Commission pour l'intégrité et la lutte contre la corruption du Royaume hachémite de Jordanie ;
- **Décision n° 28/CI.13/2024** : Approbation du protocole d'accord dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption entre l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption du Royaume du Maroc et l'Autorité de contrôle administratif de la République arabe d'Égypte ;
- **Décision n° 29/CI.13/2024** : Approbation du protocole d'accord dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption entre l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption du Royaume du Maroc et la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite du Gabon.

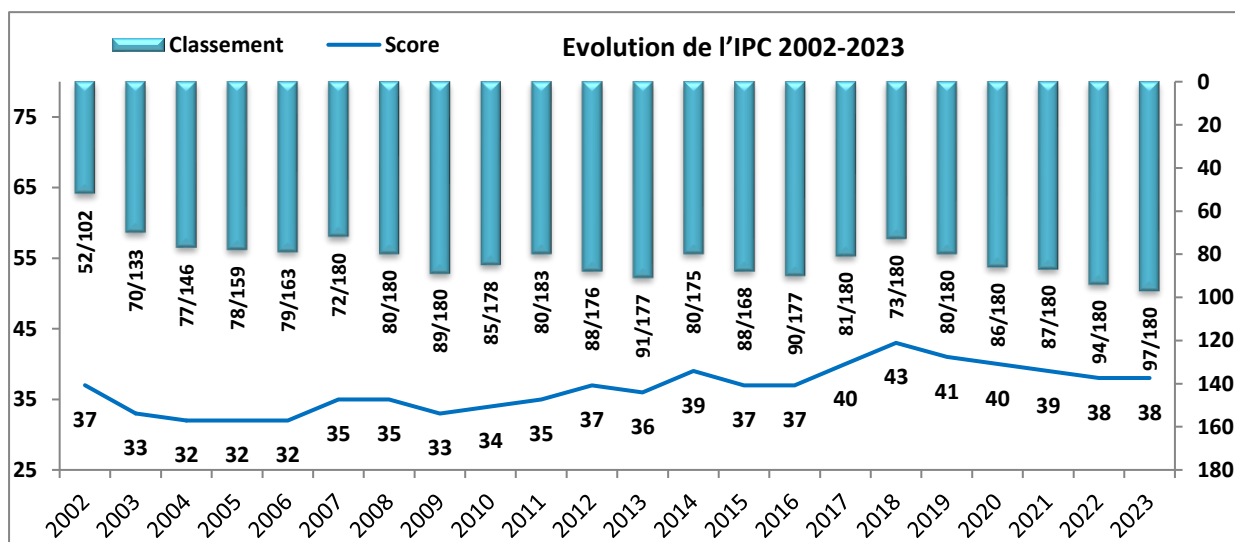
# [PHENOMENE DE LA CORRUPTION – ACTUALITES]

## Analyse détaillée de l'évolution de l'IPC au niveau national

Transparency International a publié fin janvier, son rapport sur les efforts de la lutte contre la corruption dans le monde, au titre de l'année 2023.

En 2018, le Maroc se classait au 73ème rang parmi 180 pays dans l'Indice de Perception de la Corruption de TI, avec une note de 43 sur 100. Cette performance était notamment liée à l'adoption de la loi sur le droit d'accès à l'information et à l'adhésion au Partenariat pour un gouvernement ouvert.

**Cependant, depuis lors, le pays a connu une dégradation dans ce classement.**



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Note</b>	37	37	39	37	37	40	43	41	40	39	38	<b>38</b>
<b>Classement</b>	88	91	80	88	90	81	73	80	86	87	94	<b>97</b>
<b>Nbre pays</b>	176	177	175	168	176	179	180	180	180	180	180	<b>180</b>

**L'analyse des résultats de l'IPC obtenus par le Maroc fait ressortir les principaux constats suivants :**

- En 2023, le Maroc a enregistré une stagnation de sa note (38/100) et un recul dans le classement mondial de 3 places, occupant ainsi le classement 97/180 contre 94/100 l'année précédente. Le Maroc continue sa régression dans le classement pour la 6ème année consécutive, en reculant de 24 places et en perdant 5 points ;
- Depuis 2012, le Maroc a gagné 1 point, alors qu'il a perdu 9 places de son classement ;
- Sa note a été impacté par la baisse enregistrée au niveau des sources V-DEM (*Projet Variétés de démocraties*) et PRS (*Guide international sur les risques pays*) ;
- Ladite note du Maroc reste toujours inférieure à la moyenne mondiale de 43/100 ;
- Le Maroc se classe au milieu du tableau dans la région MENA, occupant la 10ème place sur 18 pays, sans changement par rapport à l'année précédente. La moyenne régionale MENA est de 38/100 ;
- Le Maroc occupe la 17e place sur 53 pays africains, perdant deux positions par rapport à 2022. Trois pays ont progressé dans le classement : la Côte d'Ivoire, la Tanzanie et Lesotho, tandis que l'Éthiopie a régressé. La moyenne africaine est de 33/100.

## Les résultats obtenus par le Maroc au niveau des différentes sources composantes de l'IPC font ressortir les éléments suivants :

- Quatre sources ont gardé la même notation que celle de 2022 (**BTI, WJP, EIU et GI**) ;
- Deux sources ont enregistré un recul (**PRS et V-DEM**) ;
- Une seule source a enregistré une progression **WEF**.

Notation par Source	Note source CPI 2021	Note sources CPI 2022	Note sources CPI 2023	2022/2023
<b>BF (BTI)</b>	29	29	29	<b>0</b>
<b>Indice de transformation de Bertelsmann</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la question de <b>Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat</b>, le Maroc se trouve dans la catégorie « <b>Les fonctionnaires qui violent la loi et s'exposent à la corruption ne sont pas suffisamment poursuivis, mais attirent parfois une publicité défavorable</b> ».</li> <li>• Pour la question relative à la <b>politique anti-corruption</b>, le Maroc se trouve entre « <b>Le gouvernement ne parvient pas à contenir la corruption et aucun mécanisme d'intégrité n'est mis en place</b> » et « <b>Le gouvernement n'est que partiellement disposé et capable de contenir la corruption, tandis que les quelques mécanismes d'intégrité mis en place sont pour la plupart inefficaces</b> ».</li> </ul>				
<b>ICRG (PRS)</b>	50	50	48	<b>-2</b>
<b>Guide international sur les risques pays - PRS Group International<sup>1</sup></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La baisse enregistrée en 2023</b> a impacté négativement la note de cette source dans le calcul de la note du Maroc sur l'IPC. Bien que la baisse n'ait concerné que les trois derniers mois (juin, juillet et août), elle a eu un impact significatif sur la note de la source PRS, équivalant à deux points (-2), la faisant passer de 50 à 48.</li> </ul>				
<b>WEF</b>		43	45	<b>+2</b>
<b>Enquête d'opinion auprès de cadres dirigeants 2020 - Forum économique mondial</b>				
Le Maroc a <b>gagné 2 points</b> sur cette source par rapport à l'IPC 2022.				
<b>WJP</b>	36	36	36	<b>0</b>
<b>World Justice Project</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une hausse de la note de l'Indice de l'Etat de Droit du World Justice Project (WJP)</b> avec une augmentation de +0,004 point par rapport à l'année précédente. Dans le classement mondial, le pays est passé de la 94<sup>e</sup> place sur 140 en 2022 à la 92<sup>e</sup> place sur 142 en 2023, gagnant ainsi quatre positions. Cette augmentation n'a pas eu d'impact sur la note de la source dans le calcul de l'IPC. Cette hausse est attribuée aussi au <b>facteur 2 « Absence de la corruption »</b>.</li> </ul>				
<b>EIU</b>	37	37	37	<b>0</b>
<b>Service des risques pays (CRS) - Economist Intelligence Unit (EIU)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le Maroc, la note du risque de corruption attribuée par EIU est <b>stagnante à 3</b> depuis 2017, tout comme la note de la source attribuée par (TI), qui stagne à 37 depuis 2016.</li> </ul>				
<b>GI</b>	35	35	35	<b>0</b>
<b>Indicateurs des conditions économiques et de risque – IHS Global Insight<sup>2</sup></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La note du Maroc sur GI connaît une <b>quasi-stagnation</b> depuis 2013, tandis que la note de la source GI utilisée dans le calcul de l'IPC stagne depuis 2017, avec une note de 35.</li> <li>• La baisse enregistrée depuis 2020 n'a pas eu d'impact sur la note de la source dans le calcul de l'IPC.</li> </ul>				
<b>V-DEM</b>	47	37	36	<b>-1</b>
<b>Variétés de démocraties</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une baisse de -0.017 point au niveau de l'indice de la corruption politique de V-DEM</b>, qui a impacté la note de cette source dans le calcul de la note globale du Maroc sur l'IPC en la faisant baisser d'un point, passant de 37 en 2022 à 36 en 2023 (recul sur 3 facteurs).</li> </ul>				

<sup>1</sup> La période évaluée par Transparency International pour le calcul de l'IPC 2023 est de Septembre 2022 à Août 2023.

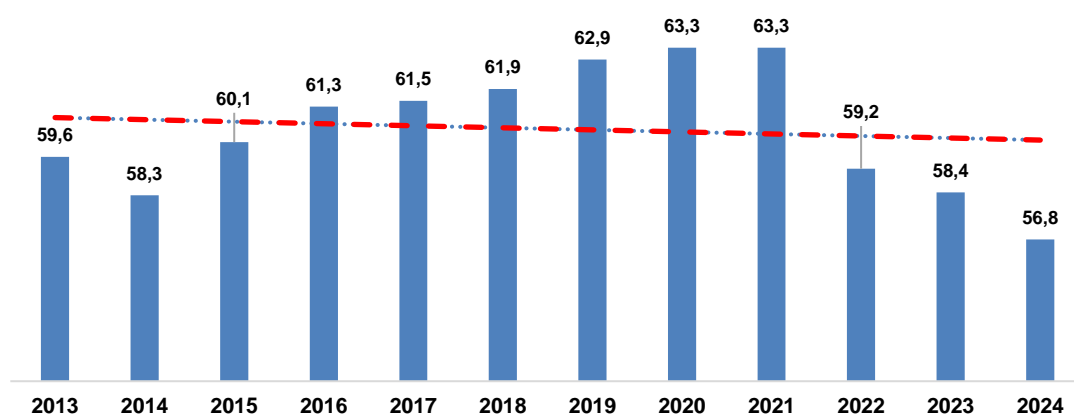
<sup>2</sup> Transparency International (TI) utilise La note de la composante « Corruption » de l'ICRG dans le calcul de l'IPC.

**D'autres indicateurs d'actualité (en dehors de ceux déjà présentés ci-dessus) confirment la même tendance :**

### Indice de liberté économique (ILE)

- La note du Maroc a accusé une **régression** depuis 2022 en matière de liberté économique, après une évolution positive entre 2015 et 2021. **Le score de l'IEF du Royaume s'est situé à 56,8 accusant ainsi un recul de 1,6 point par rapport à l'année 2023 ;**
- En termes de rang, le Maroc est classé 101ème/184 au niveau mondial et 9ème/14 sur le plan régional ;
- La note du Maroc en 2024 demeure légèrement inférieure à la moyenne mondiale (58,6) ainsi qu'à la moyenne régionale de 57,4 (Moyen Orient/Afrique du Nord) ;
- L'économie marocaine est considérée comme « majoritairement non libre » selon l'IEF 2024.

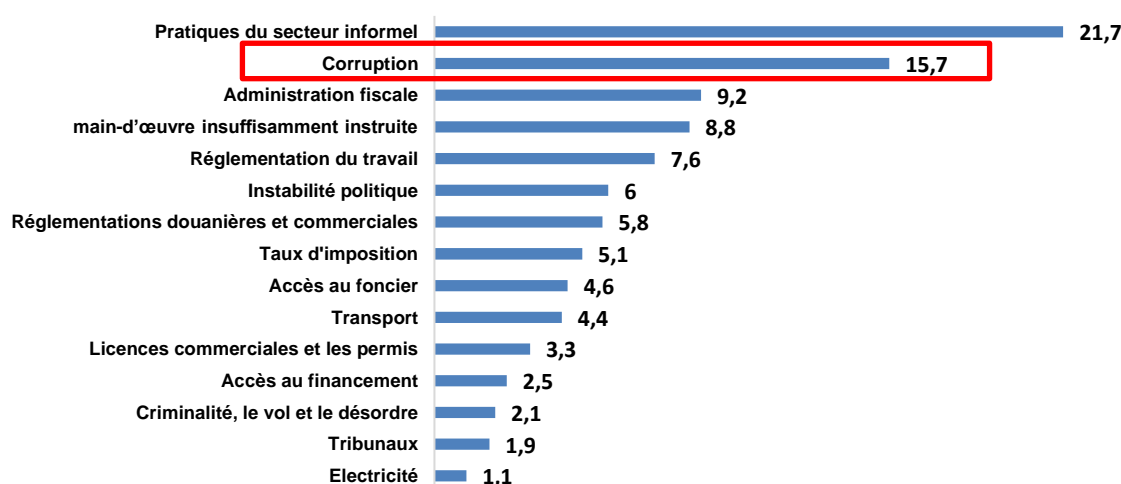
**Evolution du score de l'Indice de Liberté Economique pour le Maroc entre 2013 et 2024**



### Enquête de la Banque Mondiale auprès des entreprises – Edition 2023

**La corruption est classée 2<sup>ème</sup> parmi les principaux obstacles déclarés par les entreprises.** En effet, 15.7% des entreprises déclarent que la corruption est le principal obstacle de l'entreprise.

**Classement des principaux obstacles des entreprises-Banque Mondiale (%)**



De plus, 29.6% des entreprises interviewées **déclarent avoir reçu une demande de paiement de pots-de-vin dans le cadre de 6 transactions publiques** traitant de l'accès aux services publics, des permis, des licences et des taxes.

Les analyses des différents indicateurs en relation avec la corruption et la gouvernance et les sujets connexes ont **montré que les résultats du Maroc au fil du temps ainsi que son positionnement sur le plan mondial et régional restent assez mitigés depuis deux décennies** et généralement en deçà des attentes et des objectifs fixés par les autorités et institutions compétentes.



# [ZOOM SUR UNE THEMATIQUE SPECIFIQUE]

## Le secteur privé Marocain, entre risques d'exposition et leviers de performance

Il est admis que la corruption affecte la confiance des investisseurs et l'environnement des affaires et par ricochet pèse sur l'attractivité économique du pays. Le phénomène de la corruption concerne le secteur privé en tant que tel, mais intervient aussi dans la relation qui lie les acteurs économiques à l'Administration. Pour y faire face, le secteur privé se présente comme un acteur incontournable dans la concrétisation des objectifs de prévention et de lutte contre la corruption au niveau national.

En effet, le secteur privé est confronté à cette problématique dans le cadre des transactions entre ses acteurs, mais aussi au vu de ses multiples et permanentes interactions avec l'Administration (demandes d'autorisations, licences, participation aux marchés publics).

En vertu des attributions qui lui sont dévolues par la loi 46-19, notamment celles relatives à l'initiation, la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la corruption, **l'INPLC consacre, dans le cadre des orientations stratégiques de la politique de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre la corruption, un pilier à part entière à la promotion de la probité, de la bonne gouvernance et de l'éthique dans le monde des affaires.** Elle œuvre, dans ce sens à l'instauration et l'institutionnalisation d'un cadre de « Dialogue Public-Privé », sur la base d'une nouvelle démarche de sensibilisation, de mobilisation, de participation et d'accompagnement des entreprises, autour d'actions proportionnées et à fort impact, dans une collaboration étroite entre les représentants du secteur privé et des pouvoirs publics.

**Aussi, il y a lieu de prendre en compte les risques liés aux pratiques de corruption, qui pèsent de plus en plus lourdement sur les entreprises**

### Risque opérationnel

1.

*Perte de compétitivité, à cause du recours à la corruption pour gagner des marchés au détriment de l'investissement et du développement de leur capacités et facteurs de compétitivité ;*

### Risques de sanctions civiles et pénales

2.

*Avec la prise de conscience manifestée par les orientations de la communauté internationale et les engagements du Maroc qui en découlent, les pouvoirs publics sont appelés à renforcer de plus en plus le système national anti-corruption, ce qui ne manque pas d'augmenter l'exposition aux risques de sanctions ;*

3.

### Risque de réputation

4.

### Risque commercial

*Pour les entreprises engagées dans les marchés publics et encore plus pour celles concernées par des transactions internationales entachées de corruption (Perte de contrats, « listes noires » et exclusion des marchés) ;*

5.

### Risques liés à l'exposition aux lois extraterritoriales

*Plusieurs pays adoptent des lois dont l'application va au-delà de leurs frontières, notamment pour protéger leurs économies et leurs entreprises en concurrence internationale. Ces lois, notamment américaine, britannique et française, peuvent toucher nos entreprises nationales.*



UKBA



Loi SAPIN

## Le secteur privé est engagé depuis 1/4 de siècle dans l'effort national anti-corruption

- ✓ **Contribution du secteur privé national au débat public anti-corruption** : organisation de plusieurs rencontres et manifestations de plaidoyer et de promotion de l'éthique sur des sujets liés au droit d'accès à l'information ; rôles des agences anti-corruption ; les conflits d'intérêts ; la sensibilisation et la lutte contre la corruption sexuelle ; le rôle de l'audit dans l'accès à l'information et le respect des intérêts et règles de gouvernance ;
- ✓ **Dans le même sens, le CNEA représente un modèle de partenariat Public-Privé pour la promotion de la bonne gouvernance et l'amélioration de l'Environnement des Affaires** : présentation d'une feuille de route à l'horizon 2026, incluant un pilier transversal qui vise le renforcement de l'éthique, de l'intégrité et la prévention de la corruption ;
- ✓ **Implication du secteur privé national dans l'élaboration et le suivi de la SNAC** : A travers sa participation active au processus d'élaboration de la stratégie nationale anti-corruption de 2015, depuis sa phase de diagnostic jusqu'à la formulation de la stratégie et de ses priorités (dont le programme 8 dédié au monde des affaires), puis l'implication de la CGEM comme membre de la Commission Nationale Anticorruption ;
- ✓ **Elaboration par les organes de supervision du secteur financier** (Banques, Assurances, Marché des capitaux), avec le concours de l'INPPPLC, d'une démarche globale anti-corruption.



## Des défis à relever pour renforcer l'intégrité, et prévenir et lutter contre la corruption dans le monde des affaires

<p><b>01</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformes législatives et réglementaires nécessaires à la consolidation d'un environnement d'éthique, de gouvernance responsable et de prévention de la corruption ;</li> <li>• Amélioration du cadre de reddition des comptes des marchés publics ;</li> <li>• Renforcement du droit d'accès aux informations et données publiques.</li> </ul>	<p><b>03</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la connaissance afin d'identifier les foyers de corruption auxquels les entreprises sont confrontées ;</li> <li>• Accompagner le développement des capacités du secteur privé à travers la sensibilisation, la formation et la mise à disposition de guide et d'outils adaptés pour faciliter la mise en œuvre de systèmes anti-corruption.</li> </ul>
<p><b>02</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les chantiers de simplification, suppression des autorisations et procédures sans soubassement juridique, opposabilité des procédures administratives et digitalisation ;</li> <li>• Renforcer les mécanismes de recours contre les cas de corruption, ainsi que les garanties de protection des dénonciateurs et lanceurs d'alerte.</li> </ul>	<p><b>04</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et institutionnalisation du dialogue public-privé en matière de bonne gouvernance et de prévention et de lutte contre la corruption : cartographie des risques de corruption dans le domaine de l'investissement et des affaires ;</li> <li>• Le secteur financier, une expérience pilote, un levier pour promouvoir les principes d'intégrité dans le tissu économique.</li> </ul>

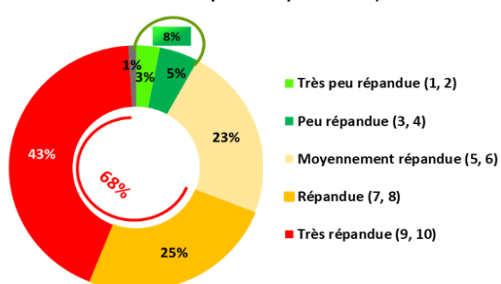


## [FOCUS] ENQUETE NATIONALE SUR LA CORRUPTION REALISEE PAR L'INPPLC :

### EXTRAITS DES RESULTATS AUPRES DE 1100 ENTREPRISES

L'INPPLC a réalisé une enquête ayant pour objectif de mesurer l'ampleur et de suivre l'évolution du fléau de la corruption au Maroc (auprès de 6.000 citoyens résidents et MRE d'une part et des Entreprises d'autre part). Cette deuxième édition de l'enquête nationale sur la corruption, a ciblé environ 1100 entreprises entre le 2 mai 2023 et le 3 août 2023, afin d'identifier les foyers de corruption auxquels les entreprises sont confrontées au Maroc, en vue de renforcer les politiques et mécanismes efficaces pour y faire face. Les résultats de ladite enquête ont confirmé la persistance, non seulement, d'une perception négative de la situation de la corruption au Maroc, mais aussi d'une déclaration d'exposition forte à des actes de corruption.

**68% des entreprises sondées estiment que la corruption est répandue ou très répandue au Maroc, contre 8% qui expriment un avis contraire (Peu ou très peu répandue).**



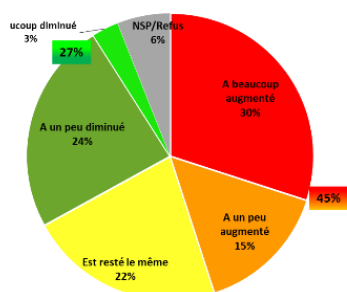
**23% des entreprises sondées déclarent avoir été exposées à l'une des formes de corruption, durant les 12 derniers mois.**

Pour les entreprises sondées, les trois domaines perçus comme les plus touchés par la corruption :

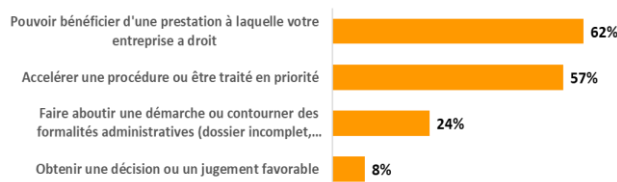
- (1) Licences, agrément et autorisations ;
- (2) Marchés et (3) Emploi.



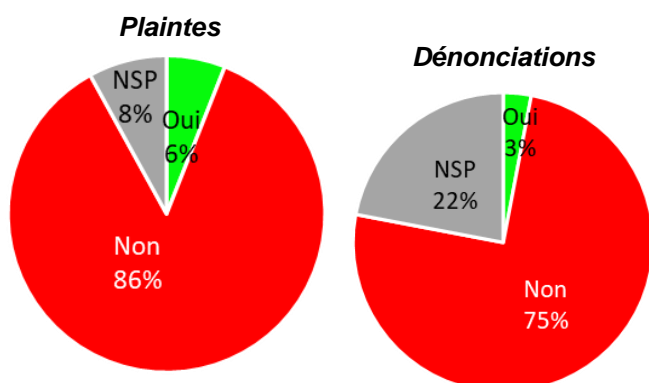
**45 % des entreprises sondées estiment que la corruption a augmenté ces 2 dernières années au Maroc contre 27% qui estiment qu'elle a diminué.**



**Le 1<sup>er</sup> motif est de pouvoir bénéficier d'une prestation à laquelle l'entreprise a droit :**



**Seules 6% des entreprises sondées ayant déclaré avoir été exposées à une situation de corruption ont déposé une plainte et moins de 3% ont dénoncé un acte de corruption dont elles ont été témoin.**



**Le manque d'efficacité du dépôt de plainte, la banalisation de la corruption, et à un moindre degré, les craintes de conséquences négatives pour l'entreprise, sont les trois principales raisons de la faiblesse des plaintes et des dénonciations par les entreprises sondées concernées.**

# [EVENEMENTS] RENCONTRES NATIONALES

[1/7]

## La prévention et la lutte contre la corruption : un levier incontournable pour libérer le plein potentiel du développement

*Le 28 février 2024, à la Bourse de Casablanca*



**M. Mohammed Bachir Rachdi a été l'invité d'une conférence organisée le 28 février 2024 à la Bourse de Casablanca sur la thématique de l'impact de la transparence et de la gouvernance responsable sur le développement des entreprises et de l'économie nationale.**

Cette conférence a été l'occasion de dresser l'état des lieux et de mettre en relief les facteurs objectifs qui soutiennent l'importance de la prévention et la lutte contre la corruption comme leviers essentiels pour libérer le plein potentiel du développement économique et social.

Dans le même sens, M. Rachdi a mis en avant le rôle crucial du **secteur privé en tant qu'acteur principal dans le partenariat avec le secteur public** pour la consolidation des règles de bonne gouvernance et de promotion de l'éthique dans le monde des affaires, afin de protéger les entreprises nationales des risques des pratiques de corruption d'une manière générale et en particulier les risques liés à l'exposition de plus en plus forte aux **lois transnationales**.

En mettant en avant les acquis à consolider et les leviers solides prêts à être déployés, M. Rachdi a conclu sur un horizon ouvert qui permet de se projeter avec espoir vers une nouvelle phase de lutte contre la corruption, plus productive de résultats et d'impacts favorables à un développement soutenu, inclusif et durable, de nature à assurer un contexte **plus sécurisant et davantage attractif pour l'investissement et l'entrepreneuriat** et producteur de valeur pour le développement économique de notre pays et l'équité et la prospérité partagée par nos concitoyens.

# [EVENEMENTS] RENCONTRES NATIONALES

[2/7]

## M. Mohammed Bachir Rachdi, invité à la fondation Lafqui Titouani autour de la thématique « Faisons de 2024, l'année de transition vers une nouvelle ère de lutte contre la corruption »

Le 27 janvier 2024, à Salé



**M. Mohammed Bachir Rachdi a été l'invité d'honneur** d'une rencontre organisée par la Fondation Lafqui Titouani, sur le thème "**Faisons de 2024, l'année de transition vers une nouvelle ère de lutte contre la corruption**". Le Président de l'Instance a dressé un état des lieux de la situation de la corruption au Maroc, exposé les orientations stratégiques de l'action anticorruption de l'Instance ainsi que les enjeux et les perspectives associés.

Il a entre autres souligné la nécessité d'activer la sortie d'une loi qui encadre le **conflit d'intérêts**, qui en clarifie le concept et fait obligation d'en déclarer toute situation, détaillant les mesures de couverture des risques et de sanctions des cas de prises d'intérêt illégitime, le cas échéant.

A également été mise en avant, lors de cette conférence, l'importance de mettre en place un cadre adéquat pour lutter contre **l'enrichissement illicite** dans le respect des droits constitutionnels des citoyens, en exigeant la justification de l'origine

d'une accumulation massive de la fortune pendant la période d'exercice de la responsabilité.

Plusieurs autres domaines ont été abordés, dont celui de la refonte du système de déclaration du patrimoine.

Et pour conclure, M. Rachdi a souligné l'importance d'activer la dynamique d'ensemble en conjuguant les efforts de toutes les parties prenantes, **dans l'ambition de faire de l'année 2024 un tournant dans la lutte contre la corruption au Maroc.**

# [EVENEMENTS] RENCONTRES NATIONALES

[3/7]

## Conférence au Centre de Recherches Juridiques, Economiques et Sociales (LINKS) à la FSJES de AINCHOK

Le 01 mars 2024, à Casablanca



**M. Mohammed Bachir Rachdi a donné une conférence autour du thème : « La Prévention et la lutte Contre la Corruption : Nécessité sociale pour un développement durable », le 01 Mars 2024 à la FSJES Ain Chock.**

Lors de cette conférence, le Président a rappelé la situation de la corruption au Maroc, perçue et vécue par les différentes composantes de la société, en mettant l'accent sur **le rôle des jeunes dans la lutte contre la corruption**, considérant qu'ils représentent une composante importante de la société avec des besoins, des intérêts, partagés mais aussi spécifiques et une conception propre. De par cette position, ils aspirent à vivre dans un environnement d'équité et d'égalité des chances, pour contribuer à la création de richesses et pour plus de prospérité pour tous, ce qui exige un engagement de leur part dans l'ancrage des valeurs d'intégrité et de transparence.

Le Président de l'Instance a ensuite exposé la nouvelle vision caractérisée par son ambition et la solidité des piliers qui portent les orientations stratégiques de la politique de l'Etat qui en découlent ; ainsi que la structuration de l'action et des missions de l'Instance pour jouer pleinement son rôle constitutionnel et légal, en matière d'orientation, de supervision, de coordination et de garantie de suivi. Un rôle essentiel pour garantir la cohérence, la convergence et l'efficacité des politiques publiques.

M. Rachdi a conclu en soulignant que la lutte contre la corruption nécessite une **approche participative globale** dans un cadre de complémentarité et d'articulation des rôles et des responsabilités.

# [EVENEMENTS] RENCONTRES NATIONALES

[4/7]

## Conférence à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammedia

Le 07 mars 2024, à Mohammedia



Dans le cadre de la mobilisation des différentes composantes de la société, notamment celle des jeunes et pour faire connaître l'Instance et son périmètre d'action auprès du grand public, **M. Mohammed Bachir Rachdi** a tenu, le 07 Mars 2024 à la FSJES Mohammedia – Université Hassan II Casablanca, une rencontre d'information sur **la situation de la corruption au Maroc et les fondements pour aller vers une nouvelle ère de lutte contre la corruption au Maroc.**

La rencontre a été l'occasion de dresser l'état des lieux de la situation de la corruption au niveau national, régional et mondial, de présenter l'enquête nationale sur la corruption réalisée par l'Instance et ses principaux résultats, confirmant **la persistance d'une**

**perception négative** de la situation de la corruption au Maroc, ainsi qu'un **fort taux d'exposition** à des pratiques de corruption.

Le champ d'action renforcé de l'Instance et les missions qui lui sont attribuées par la loi 46.19 ont également été présentés et ont fait l'objet d'un échange riche avec une large présence d'enseignants, de chercheurs, de représentants des médias et d'étudiants.

Différentes dimensions et sujets ont été abordés et un éclairage a été apporté quant à leur prise en charge dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de la politique de l'Etat en la matière, avec un intérêt particulier porté à la stratégie de communication de l'Instance, que celle-ci s'apprête à lancer.





# [EVENEMENTS] SCENE INTERNATIONALE

[6/7]

## Participation à la 11ème édition du Sommet mondial des gouvernements (WGS)

*Du 12 au 14 février 2024, à Dubaï*



L'Instance a participé à la 11ème édition du Sommet mondial des gouvernements (WGS), sous le thème "Façonner les gouvernements de demain", en présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement et de 140

gouvernements, ainsi que 85 organisations internationales, régionales et mondiales.

**L'objectif de ce sommet WGS 2024 étant de réunir les grands penseurs et décideurs et de partager les réflexions et expériences les plus avancées pour anticiper les opportunités et les défis futurs, en abordant les questions urgentes de par le monde**, à travers une approche commune pour améliorer le travail gouvernemental et renforcer la coopération entre les gouvernements du monde entier, ainsi que pour l'investissement optimal dans de nouvelles idées et énergies créatives capables de formuler des solutions innovantes aux défis du développement et de répondre aux aspirations des peuples pour une vie digne et un avenir meilleur.

Les forums organisés durant le WGS ont porté sur la santé mondiale, les services gouvernementaux, l'administration gouvernementale arabe et l'avenir du transport, les finances publiques des pays arabes, l'avenir de l'éducation, l'avenir de l'espace, l'industrie et la technologie avancée, l'intelligence artificielle, l'avenir du travail et des économies émergentes, la gouvernance des géo-technologies, les objectifs de développement durable, et le sommet arabe des jeunes leaders.

**En parallèle, l'accent a été mis sur une myriade de défis stratégiques, parmi lesquels ceux de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, présentant à la fois des risques et des opportunités de les cerner pour ouvrir les horizons de développement. Tous les intervenants ont insisté sur la nécessité d'engager une action urgente et délibérée, pour des réponses proactives et précoces offrant aux gouvernements un avantage stratégique, renforçant la résilience nationale et propulsant le progrès dans l'avenir.**

En marge de la conférence, **M. le président de l'Instance a tenu plusieurs réunions avec les présidents des institutions homologues pour renforcer la coopération avec ces institutions**, telles que l'Autorité des Émirats arabes unis UAEAA, et l'Autorité de contrôle administratif ACA d'Égypte.

# [EVENEMENTS] COOPERATION BILATERALE

[7/7]

## Visite de la délégation de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption – Djibouti

*Du 04 au 06 mars 2024, à Rabat*



L'INPPLC a accueilli le lundi 4 mars 2024, une délégation de la Commission Nationale Indépendante de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNIPLC) de la République de Djibouti, en visite officielle au Maroc du 4 au 6 mars 2024, conduite par la Présidente de la Commission, Madame Badra Zakaria Cheikh Ibrahim.

Cette visite vise à **renforcer les liens de coopération et de partenariat entre la CNIPLC et l'INPPLC**, à travers la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre les deux parties en octobre 2023 en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Les échanges ont porté sur les missions respectives des deux institutions et leurs expériences en matière de lutte contre la corruption. Des ateliers de travail ont été organisés par les équipes de l'INPPLC pour présenter et partager les différentes dimensions qui structure le travail de l'Instance.

**La visite a été également l'occasion d'organiser des rencontres avec d'autres institutions marocaines** concernées par la lutte contre la corruption, à savoir la Présidence du Ministère Public, la Cour des Comptes, le Médiateur, le Conseil de la Concurrence et le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

# [ACTUALITES] COOPERATION MULTILATERALE

## Le Maroc réélu vice-président du NCPA Network of Corruption Prevention Authorities -Conseil de l'Europe

11 Mars 2024



NETWORK OF CORRUPTION  
PREVENTION AUTHORITIES

Le 11 Mars 2024, l'INPPLC a pris part à l'Assemblée Générale organisée dans le but d'élire le nouveau bureau du Réseau des Autorités de Prévention de la Corruption du Conseil de l'Europe pour l'année 2024. Suite aux élections à la nouvelle présidence du réseau et l'examen des candidatures soumises, l'Agence française anticorruption a été élue à la présidence du réseau. Elle sera accompagnée de la vice-présidence assurée par l'Instance nationale de la probité du Maroc, le Bureau du contrôleur général de l'Équateur et la Commission palestinienne de lutte contre la corruption.

## [FLASH-BACK] Activités sociales organisées par l'Instance & son Association des œuvres sociales durant le premier trimestre de l'année 2024



Organisation par l'Association de Œuvres Sociales de l'INPPLC d'une journée de Teambuilding, le samedi 02 mars 2024, qui a réuni l'ensemble des collaborateurs, en vue de renforcer la cohésion d'équipe, de favoriser la communication et la collaboration, et de faciliter l'intégration des nouvelles recrues de l'Instance.

Célébration de la journée internationale des droits des femmes, le vendredi 08 mars 2024, comme une occasion pour mettre en valeur les réalisations et les contributions des femmes de l'Instance, et de sensibiliser à l'importance de la parité et de la responsabilisation des femmes dans la lutte contre la corruption.

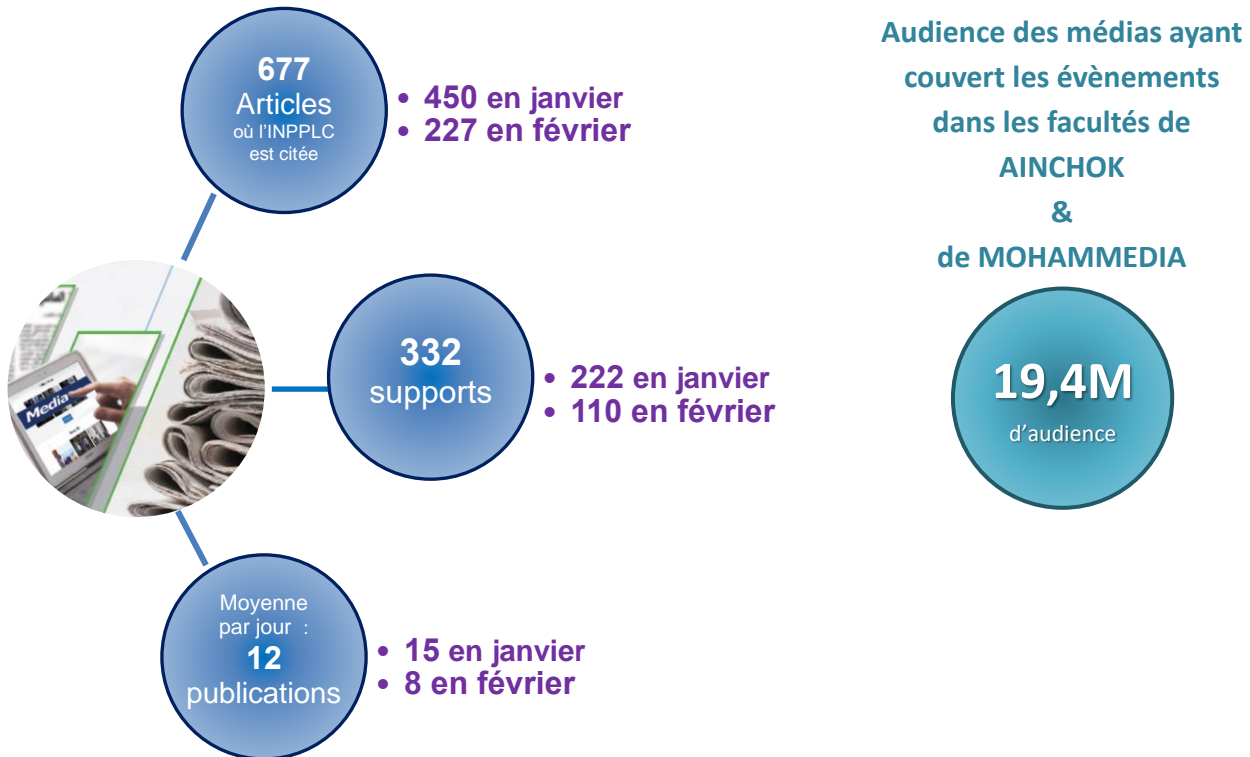


# [L'INSTANCE DANS LES MEDIAS]

## ILS PARLENT DE NOUS



### [En chiffres] Présence de l'INPPLC dans les médias et les supports de presse pour les mois de janvier et février 2024



Audience des médias ayant couvert les évènements dans les fanpages de AINCHOK & de MOHAMMEDIA